

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'objectif fixé est la mise à jour et la vérification des éléments contenus dans l'arrêté « frayères » initial pour les espèces de la seconde liste, et de faire connaître les données les plus récentes à disposition, et les conditions dans lesquelles elles ont été collectées, et les éventuels besoins en matière d'expertise sur ces données, de cartographie et de bancarisation. Toute nouvelle donnée comportera le cours d'eau concerné, la localisation amont, la localisation aval (pont, confluence, source, ...).

PROJET D'ARRÊTÉ

portant délimitation des zones de frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole et des crustacés du département de l'Aisne

CONSULTATION DU PUBLIC

En application des dispositions de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné de la présente note de présentation est rendu accessible au public du 14 octobre au 04 novembre inclus sous format électronique via le site internet des services de l'État dans l'Aisne et sur demande sous format papier à la préfecture et dans les sous-préfectures du département.

À Laon, le **12 OCT. 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Vincent Royer